



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -2 février 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme VIALLE Anne-Marie, M. CONDEMINÉ Jérôme, Mme RATELADE Valérie, M. GIRARD Christian, M. SAUSSAC Cyril, M. BARTHELEMY Olivier, M. DA SILVA Carlos, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme DE VASCONCELOS Stéphanie pouvoir à M. CONDEMINÉ Jérôme
- M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André
- Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
- Mme BURIAS Céline pouvoir à M. GIRARD Christian

Secrétaire de séance : Mme VIALLE Anne-Marie

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

13_26 Autorisation de signature d'un bail avec TOTEM France

EXPOSÉ DES MOTIFS

La société **TOTEM France**, spécialisée dans l'hébergement d'équipements et infrastructures de télécommunications, souhaite installer des **équipements techniques** (pylônes, antennes, câbles et coffrets) sur un terrain communal situé **Lieu-dit Chaniat – Parcelle ZK 86**.

Le bail proposé a pour objet de permettre à TOTEM France et ses occupants :

- l'accès permanent au site pour **installation, maintenance et extension** des équipements,
- la réalisation de travaux nécessaires au déploiement des infrastructures, **à la charge de TOTEM France**,
- et d'assurer un **revenu annuel** pour la commune selon les modalités suivantes :

- **Loyer annuel initial : 2 000 € nets** toutes charges comprises,
- **Révision annuelle : +1 %**, automatiquement à la date anniversaire du bail,
- **Paiement anticipé exceptionnel pour les 6 premières années :**

12 304,03 €, puis 2 123,04 € à partir de la 7^e année.

Le bail est conclu pour une **durée initiale de 12 ans**, avec **tacite reconduction par périodes de 6 ans**, sauf congé donné par l'une des parties avec **préavis de 36 mois**.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 1 voix contre (Fabrice FAURE), 1 abstention (Carlos DA SILVA) et 12 voix pour. :

1. **Autorise le Maire** à signer au nom de la commune le bail présenté par la société TOTEM France, tel qu'annexé à la présente délibération.
2. **Approuve les termes du bail**, notamment :
 - Emplacement : **Lieu-dit Chaniat – Parcelle ZK 86**, surface environ 106,25 m², avec droit de passage et accès permanent pour TOTEM France et ses occupants.
 - Durée : **12 ans à compter du 2 mars 2026**, tacitement reconductible par périodes de 6 ans.
 - Loyer : **2 000 € nets/an**, révisable de **1 % par an**, avec paiement anticipé pour les 6 premières années de **12 304,03 €, puis 2 123,04 € à compter de la 7^e année**.
 - Travaux et modifications : TOTEM France pourra réaliser les travaux nécessaires aux installations et extensions, aux frais de TOTEM France, sans modifier la surface louée sans accord préalable du Bailleur.
3. **Donne tous pouvoirs au Maire** pour signer tous documents et actes relatifs au présent bail, effectuer toutes formalités auprès de la Préfecture et réaliser toutes déclarations nécessaires.

Au registre sont les signatures

A Malinrat, 12 février 2026

Le Maire,

André MAGNOUX



La secrétaire,

Mme VIALLE Anne-Marie